

Finances

/CP

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 14 Décembre 2015**

N° 2

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Ce débat d'orientation budgétaire 2016 s'inscrit dans un contexte général qui pèse toujours lourdement sur les collectivités territoriales.

Celles-ci subissent depuis ces dernières années les décisions visant à diminuer la dépense publique et ce à leur détriment, alors que les transferts de charges et le désengagement de l'Etat sont bien réels.

Les Collectivités territoriales sont ainsi asphyxiées par le poids des mesures drastiques qui s'imposent à elles sans qu'il ne soit envisagé une quelconque compensation, ni même une prise en compte du contexte local

L'absence de ressources nouvelles contribue d'autant plus à l'aggravation de leur situation financière. Force est de constater que le projet de loi de finances 2016 contient des dispositions préoccupantes qui persistent à s'inscrire dans une contrainte budgétaire renforcée.

Engagée depuis 2014, la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités sur la période 2015-2017 a été confirmée avec un report de la réforme de la DGF à 2017..

C'est plus que jamais par notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, alliée à un endettement limité, que nous maintiendrons notre équilibre budgétaire et préserverons nos marges de manœuvre.

Le débat d'orientation budgétaire constitue, vous le savez, la première étape du cycle budgétaire qui est rythmée par la prise de nombreuses décisions.

Différentes informations peuvent servir de base à la discussion, notamment les données sur l'environnement économique national.

Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Pour 2015, la prévision de croissance était de 1 %..

Pour 2016, la prévision de croissance est de 1,5 %. Le poids de la dépense publique devrait atteindre 55,1 % du PIB.

L'ensemble des administrations publiques devront participer au redressement des comptes publics, et les collectivités locales verront à nouveau une diminution de leurs dotations.

Le déficit public devrait atteindre 3,3 % du PIB.

Quant à **l'inflation**, elle serait faible + 1 % en 2016, après une stabilité des prix en 2015.

Le projet de Loi de Finances 2016

En attente du vote du texte définitif, fin décembre, les principales mesures concernant les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont les suivantes :

Avec 33,109 milliards, l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement est diminuée de 9,6 %.

Après une réduction de 1,5 milliards d'euros en 2014 et une baisse de 3,6 milliards d'euros en 2015, les concours financiers de l'Etat seront diminués à nouveau de 3,67 milliard d'euros en 2016.

L'application de la réforme de la DGF est reportée au 1^{er} Janvier 2017. La DGF 2016 sera calculée selon les règles de répartition en vigueur en 2015.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Celles-ci proviennent essentiellement de la fiscalité directe locale.

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et la Taxe d'habitation serait fixé à 1 %.

L'évolution des bases et des produits des taxes d'habitation et de Foncier bâti ont progressé en 2014 et en 2015 ainsi qu'il suit :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
<u>Taxe d'habitation</u>		
▪ (bases réelles)	20 275 040	(notifiées) 20 529 000 (+1,25 %)
▪ (produits) (taux 19,9 %)	4 034 733	(taux 19,9 %) 4 085 271 (+1,25 %)
<u>Foncier bâti</u>		
▪ (bases)	17 047 703	17 301 000 (+1,49 %)
▪ (produits) (taux 35,22 %)	6 004 201	6 093 412 (+1,49 %)

Compte tenu de notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition l'an prochain, les produits attendus peuvent être estimés respectivement à :

■ <u>Taxe d'Habitation</u> (19,90 %)	4 136 000 € (+ 1,24 %)
■ <u>Taxe Foncière bâtie</u> (35,22 %)	6 185 000 € (+ 1,50 %)
■ <u>Taxe Foncière non bâtie</u> (43,02 %)	9 000 €
Soit	10 330 000 € (+ 1,39 %)

A ces produits, il convient d'ajouter les compensations fiscales allouées par l'Etat au titre des exonérations et dégrèvements concernant les contribuables de condition modeste et dont les montants sont estimés à **17 600 €** pour la taxe Foncière et **686 000 €** pour la taxe d'habitation.

Quant à la dotation de compensation de la taxe professionnelle, celle-ci serait minorée compte tenu de la réforme de ladite taxe, et atteindrait donc **25 400 €**.

Globalement, le produit des contributions directes s'élèverait à **11 059 000 € (+ 1,10 %)**.

Les Dotations de l'Etat

La D.G.F. (Dotation Globale de fonctionnement) est la plus importante d'entre elles. Là aussi, compte tenu de la diminution des concours financiers, celle-ci serait inférieure à la DGF perçue en 2015 et peut être estimée à **4 685 000 €**.

Pour mémoire, la diminution de la D.G.F. était de - 460 000 € en 2015, elle sera la même en 2016, soit encore - 460 000 €.

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)

Montargis figurant toujours parmi les plus de 250 communes de plus de 10 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate, bénéficiera encore d'une légère progression ; la dotation passerait à **1 795 000 €**.

Pour mémoire, le potentiel financier par habitant de la commune s'élève à 1 184 € contre 1 215 € pour la strate et le revenu par habitant 11 569 € contre 14 738 €.

La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) au titre de bourg-centre serait supérieure à la DSR perçue en 2015 : **238 300 €**.

Enfin, la Dotations Nationale de péréquation : **78 500 €**.

Pour ce qui concerne **les attributions** versées **par l'AME**, celles-ci devraient s'établir ainsi :

Le FPIC (Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

En 2015, le FPIC net reçu était de 132 260 €.

Pour 2016, le FPIC peut être estimé à **160 000 €**

La DSC (dotation de solidarité communautaire) passerait de 553 795 € à **470 000 €**

L'attribution de compensation passerait de 341 318 € à **283 800 €**

En 2016, l'AME va déduire de l'attribution de compensation le montant des charges du SICAM transférées à compter du 1^{er} Janvier 2016. Ces charges n'apparaîtront plus en dépenses dans le budget de la commune.

Soit un total de **913 800 €**

L'ensemble de ces produits fiscaux, dotations de l'Etat et de l'AME atteindrait **18 769 600 €** contre 19 040 134 € en 2015 (- 270 534 €, soit - 1,42 %).

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Comme l'an dernier, seules les charges de la dette et du personnel ont été évaluées.

Les intérêts de la dette

Ceux-ci ont été estimés à **630 000 €** contre 700 000 € en 2015.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 1,94 % au 01/12/2015 (*emprunts classés 100 % A1*)

Les charges de Personnel

Celles-ci ont été estimées à **12 100 000 €** contre 12 113 540 € au BP 2015 (- 0,94 %).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont constituées principalement :

■ du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	440 000 €
■ de la dotation aux amortissements	435 000 €
■ de subventions	€
■ du produit des amendes de police.....	236 000 €
■ et de l'emprunt estimé à.....	1 000 000 €

L'encours de la dette a été ramené de 27 529 000€ au 01/01/2015 à 26 637 000 € au 01/01/2016 (soit - 3,24 %).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, outre les travaux d'investissement habituels (voirie, éclairage public, écoles, équipements sportifs) le programme comprend les projets à réaliser suivants :

- ❖ Aménagement du carrefour des Bénédictines 385 000 €
- ❖ Extension de l'école P. Langevin (création de restaurant scolaire et préau) 531 000 €
- ❖ Entretien de voirie 200 000 €
- ❖ Divers services 120 000 €

Enfin, la mise en place d'un programme pluriannuel des investissements devra nous permettre de donner une vision prospective et synthétique à notre action.

C'est ainsi, que nous prévoyons de réaliser les travaux suivants, sur les 3 prochains exercices :

- ❖ Entretien de voirie 396 000 €
- ❖ Etudes et travaux boulevard des Belles Manières et place de la République
- ❖ Réfection parking Hôtel de Ville
- ❖ Restaurant scolaire Girodet
- ❖ Halle place Girodet

***Le remboursement en capital de la dette**

Les amortissements passeraient de 2 963 000 € en 2015 à 2 640 000 € en 2016 (- 10,90 %).

Données relatives au personnel

<u>Structures des effectifs titulaires</u>	<u>Répartition Homme</u>	<u>Femme</u>
Catégorie A : 12	2	10
Catégorie B : 48	25	23
Catégorie C : 216	75	141
Total : 276	102	174

Evolution des dépenses prévisionnelles et des rémunérations

Maîtrise et stabilité des dépenses avec l'évolution en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), du déroulement de carrière (avec avancement d'échelon à la durée minimum) des agents et des réformes relatives au statut de la fonction publique territoriale.

Avantages en nature

Repas des agents pour trois services : foyer E. Cousin - surveillance de cantines et restaurant scolaire

Temps de travail sur la base de 35 h : 37 h avec compensation RTT + agents soumis à différents cycles de travail ou annualisés.

